



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement du centre bourg de la commune de Saint-Martin d'Auxigny

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Martin d'Auxigny

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHOLLET Fabrice

RCS / SIRET

211 802 236 00011

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Infrastructures routières: toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement du centre bourg : création d'une voie de contournement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette nouvelle voie est de désengorger la rue du commerce actuellement saturée par le passage d'un trafic de transit, notamment de poids lourds.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la création d'une nouvelle voie pour contourner la rue du commerce et prolonger la D56 offrant ainsi une alternative pour le passage des poids lourds. Cette voie nouvelle, qui coupe à deux endroits le cours d'eau "l'Auxigny", devra comporter deux ouvrages de franchissement dont les caractéristiques techniques sont à étudier. Elle sera équipée d'un trottoir et d'un éclairage public.

En conséquence, la rue du commerce sera requalifiée : mise à sens unique et potentiellement interdite aux poids lourds (à étudier en concertation avec les services du Conseil Général du Cher).

Dans un second temps, les trottoirs seront abaissés et élargis et des équipements de sécurisation des piétons seront installés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce ré-aménagement du centre bourg permettra à la rue du commerce de retrouver sa qualité de rue commerçante (grâce notamment à la sécurisation des piétons) et donc de créer les conditions d'une revitalisation des commerces de cette rue. La voie et les ouvrages de franchissement feront l'objet des travaux d'entretien habituels par les services du gestionnaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- déclaration préalable (aménagement d'une aire de stationnement desservie par la rue du commerce)
- dossier "loi sur l'eau"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre d'une étude d'impact au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voie nouvelle	1140 m ²
- Longueur de la voie	140 ml
- Largeur de la voie	6 ml
- Largeur du trottoir	2 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 56
Commune de Saint Martin
d'Auxigny

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 24 ' 59.9" E Lat. 47 ° 12 ' 19.7" N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 24 ' 52.8" E Lat. 47 ° 12 ' 19.0" N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La majeure partie du périmètre du projet est composée de végétations pour partie en friche, et le reste correspond à une partie de parking existant.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date **P.L.U. , 01/07/2006**
 d'approbation : **UA :**
 Précisez le ou les **NR :**
 règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN, prescrit P.P.R.T : non
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelle que soit la solution de franchissement retenue (pont: peu probable eu égard à la taille réduite du lit du cours d'eau / busage : plus adapté), la voie réalisée nécessitera la mise en oeuvre de remblais pour asseoir le fond de forme.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les précautions techniques nécessaires seront étudiées et mises en oeuvre pour garantir le maintien de la biodiversité et de la continuité écologique. Les compétences d'un bureau d'études spécialisé en environnement seront obligatoirement associées à la conception et la réalisation de l'opération.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation, dont l'origine semble plus anthropique que naturelle (présence de maisons de jardins), subira une ponction égale à l'emprise de la voie et aux remblais dont la hauteur et, donc, la largeur (rapport de 2 pour 3) seront les plus importantes au droit des cours d'eau.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence du cours d'eau peut laisser penser que des crues surviennent, dont les conséquences sont très probablement faibles vu sa taille. Il convient de remarquer qu'un bras du cours d'eau a déjà fait l'objet d'un endiguement sur le site considéré. La conception de l'ouvrage tiendra nécessairement compte d'une protection vis-à-vis de ces événements.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic générera des bruits de roulement dont l'impact sera minimisé par : - une vitesse modérée en raison du gabarit réduit de la voie et de sa courte distance - un habitat éloigné de la chaussée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il importe surtout de faire valoir l'impact positif de l'opération sur le confort sonore des riverains et des chalands de la rue du commerce.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voie de contournement sera équipée de candélabres d'un gabarit et d'une interdistance type "routier". Une étude photométrique sera réalisée de façon à mettre en place le matériel le plus adapté à un éclairage ciblé sur la seule chaussée et empêcher un rayonnement diffus sur la végétation et le cours d'eau.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, cette création de voie aura des modifications positives sur l'activité humaine, en termes de la qualité de vie. Elle a pour objectif d'améliorer la circulation routière, la sécurité piétonne et l'activité commerciale de la rue du commerce.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'emprise de la voie projetée se caractérise essentiellement par la présence de deux bras du cours d'eau "l'Auxigny" et d'une végétation d'origine anthropique et spontanée.

L'impact du projet sur ces deux caractéristiques ne peut être nié. En dépit de cette considération, une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire, pour les raisons suivantes :

- la longueur modeste de la voie de contournement
- l'impact sur le trafic a une teneur essentiellement positive puisque l'opération induit une dilution de la circulation aujourd'hui concentrée sur la seule rue du commerce. Le report de la circulation sur les tronçons des routes de la Poste et de Saint Palais, compris entre la rue du commerce et la voie de contournement, est à minimiser, puisque ce report sera partiel et que ces sites sont peu habités. Toutes les réflexions prenant en considération le trafic existant et les conséquences de l'opération sur la situation future feront, de surcroît, nécessairement l'objet d'une concertation avec le Conseil Général du Cher et donneront lieu à des modélisations.
- l'impact sur le cours d'eau l'Auxigny, la faune piscicole et la végétation hygrophile sera déjà intégralement étudié dans le dossier de police de l'eau. Ce principe s'applique également pour les mesures compensatoires et l'expertise des zones humides. Il convient, d'ores et déjà, de signaler que l'impact sur l'un des bras de l'Auxigny sera très fortement réduit puisque celui-ci a déjà fait l'objet d'un endiguement, probablement avant la promulgation de la loi sur l'eau.
- la municipalité de Saint-Martin d'Auxigny a fait le choix, quelles que soient les procédures réglementaires, d'informer le public sur les caractéristiques et les conséquences du projet.
- afin d'évaluer le niveau d'impact sur la faune, autre que piscicole, nous proposons de faire établir un relevé, in situ, suivant une saisonnalité à définir. Ce relevé pourra utilement être élargi à l'ensemble de la faune et de la flore, de façon à consolider le contenu du dossier "loi sur l'eau".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Martin d'Auxigny

le,

24 juillet 2013

le Maire,

Signature



Fabrice CHOLLET